BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL
BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n°11 du 04 septembre 2015

Actuellement en région

Pin

Chenille processionnaire du pin

Le papillon est le stade adulte de la chenille
Source : http://chenilles-processionnaires.fr/

Des piégeages de papillons ont été signalés sur le secteur d'Auxerre.

Connaître le cycle de la chenille processionnaire du pin est indispensable pour pouvoir mettre en place une lutte alternative efficace.

L'insecte passe en effet par différents stades au cours de l'année : stade larvaire dans des cocons situés dans les pins en hiver, descente des arbres en procession en chenille et enfouissement dans le sol en chrysalide à l'arrivée des beaux jours, puis transformation en papillon (stade adulte de la processionnaire) pour assurer la reproduction et la ponte. On peut compter jusqu'à plus de 300 œufs par manchon.

L'éclosion a lieu cinq à six semaines après la ponte. Pour rappel, les premiers cas de vols de papillons de chenilles processionnaires du pin ont été signalés à Auxerre début juillet 2015.

Renouée du Japon

Fallopia japonica

La Renouée du Japon est actuellement en fleurs. Ces fleurs apparaissent en septembre-octobre et se présentent comme des petites pyramides blanches.
Cette plante pose de nombreux problèmes car elle peut envahir tout un terrain, ainsi que les terrains limitrophes à son emplacement. Sa puissance de dissémination est très importante.

La renouée du Japon en fleurs
Source : FREDON Bourgogne

Les produits phytosanitaires se sont révélés insuffisants pour la détruire.
Il convient donc de mettre en place un véritable plan de gestion afin de limiter l'expansion des massifs présents sur votre commune :

- Sensibiliser sur le caractère invasif de la plante et sur les mauvais gestes à proscrire
- Ne pas disséminer la plante : un fragment d'un centimètre peut reconstituer un massif !
- Proscrire le gyrobroyage (projection alentour)

- Faucher les massifs de renouée du Japon de manière spécifique. Nettoyer le matériel avant de faucher des zones non infectées
- Faucher régulièrement les tiges afin d'épuiser le rhizome
- Eliminer toujours les déchets de renouée en sac étanche
- Ne jamais réutiliser les terres situées à proximité des massifs de renouées
- Repérer rapidement les nouveaux massifs afin de planifier au moins 2 interventions dessus par an : retirer toute la plante et la terre pour enlever l'ensemble des rhizomes présents et planter une plante locale à croissance rapide à la place. Surveiller et renouveler l'opération aussi souvent que nécessaire.

Marronnier

Mineuses

Dégâts sur marronnier au 03/09/2015 sur Beaune
Source : FREDON Bourgogne

Les zones plantées de marronniers sont chargées de papillons. Les dégâts sont de plus en plus importants et de nombreuses feuilles commencent à tomber.
Le ramassage systématique et régulier est indispensable afin de limiter la propagation de ce ravageur. Les feuilles contaminées doivent être détruites, car elles peuvent servir d'abri à la forme hivernante de la mineuse (chrysalide).

Ce qu'il faut retenir

Ravageurs	Situation
Tigre du Platane	
Processionnaire du Pin	
Mineuse du Marronnier	
Acarien sur Tilleul	
Puceron sur Tilleul	
Bombyx cul Brun sur Feuillus	
Processionnaire du Chêne	
Puceron sur Rosier	
Puceron sur viorne obier	
Pyrale du buis	
Psylle du buis	

Maladies	Situation
Black rot sur Marronnier	
Chancre bactérien sur Marronnier	
Anthracnose sur Platane	
Oïdium sur Platane	
Oïdium sur Erable	
Tache noire sur Erable	
Oïdium sur Rosier	
Tache noire sur Rosier	
Fil rouge sur Gazon	
Fusariose sur Gazon	
Fusariose sur Gazon	
Rouille sur rosier	

Dégâts nuls à faibles	
Dégâts modérés	
Risque sanitaire importants	

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL
BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n°11 du 04 septembre 2015

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".

Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.** Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL
BOURGOGNE
Parcs, jardins et autres zones non agricoles n°11 du 04 septembre 2015

Devenir observateur du BSV ZNA

Afin d'avoir un meilleur suivi sur toute la région Bourgogne, nous invitons toute personne, voulant devenir observateur, à nous contacter en nous renvoyant par **fax** la fiche de renseignements suivante au 03.80.25.95.49 ou par **mail** à l'adresse ci-dessous :

Je souhaite intégrer le réseau d'observateurs du BSV ZNA :

Nom : …… Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : …….. et fax :.....

Profession :.....

Ravageurs pouvant être suivis :.....

Pour toutes questions complémentaires, contactez-nous :

FREDON Bourgogne - 21 rue Jean Baptiste Gambut - 21200 BEAUNE
Tel : 03 80 25 95 45 - **Fax : 03 80 25 95 49**
Mail : bsvzna@fredon-bourgogne.com

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Parcs, jardins et autres zones non agricoles sont les suivantes :
Mairie de Beaune, Mairie d'Auxerre, Mairie de Dijon, Mairie de Quetigny, Mairie de Chalon-sur-Saône, Mairie de Mâcon, Mairie de Joigny, Mairie de Villeneuve-la-Guyarde, Mairie de Montceau-les-Mines, Mairie de la Charité-sur-Loire, Mairie de Longvic, Mairie de Tournus, Golf de Norges-la-Ville, Golf de Roncemay, Golf de Magny-Cours, Golf de Mâcon, Golf de Beaune-Levernois.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne.
Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne (animateur filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composée d'AREXHOR et du SRAL.
Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne. La CRA Bourgogne se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

Avec la participation financière de : ONEMA Office national de l'eau et des milieux aquatiques